

N° 72 juin 2023

SUMMER IS COMING

Bientôt l'été et les congés tant attendus après une nouvelle année éprouvante pour de nombreux services, il en va de même pour la section de Solidaires Finances Publiques qui a tenu son AG le 12 juin 2023 à la Maison des Pays de l'Ain à Saint Etienne du Bois.

Cette AG a permis de faire valider par la soixantaine d'agents présents l'activité de la section, les actions menées depuis la précédente AG et elles ont été nombreuses : élections professionnelles, mouvement contre la réforme des retraites, HMI, éditions locales (Aincisif, Flash infos, tracts), campagne de mutations, appels de notations, rupture conventionnelle et bien sûr l'ensemble des réunions institutionnelles (CSAL, FSST, CDAS, etc...).

Toute la section SFP01 remercie les collègues présents pour leur présence et leur vote de confiance envers l'équipe militante qui avec 2 départs et 2 arrivées continue de vivre et de se renouveler.

Ce vote nous renforce dans notre conviction militante qu'il est aujourd'hui, encore plus qu'hier, indispensable de renforcer le collectif pour combattre un gouvernement et une direction générale qui ne jure que par la mise en concurrence, la compétitivité et l'efficacité !

Pour SFP01 ce n'est pas en appliquant les méthodes du privé que nous maintiendrons un service public de qualité, la conscience professionnelle des agents et des agentes ne suffira pas toujours à pallier les décisions de nos gouvernants, l'exemple de le déploiement de GMBI en est un exemple criant !

L'intersyndicale mise en place lors du combat contre la réforme des retraites tient toujours et s'est mise en ordre de marche pour aborder unitairement les négociations sur la rémunération qui vont débiter sous peu, les quelques miettes lâchées ces dernières semaines sont loin du compte au vu de l'inflation subie ces derniers mois et des efforts demandés à toutes et tous dans la mise en application des réformes décidées par un gouvernement de plus en plus illégitime.

Toujours au plan national, le COM (Cadre Objectifs et Moyens) 2023-2027 reprend en parti les annonces du plan fraude du ministre délégué ATTAL, sans pour autant les expliciter. Si l'amplification de la coopération avec d'autres organismes nationaux ou internationaux est mise en avant, rien n'est dit sur les moyens juridiques, budgétaires et humains alloués. Nous reviendrons rapidement vers vous avec une publication qui fait le point sur l'avenir des missions et des services à la DGFIP au vu de ce COM.

Plus localement l'intersyndicale est toujours en place même si les élections des représentants au Comité médical de l'Ain et surtout les modalités de vote ont compliqué la situation.

En effet comment agir en intersyndical quand seulement 2 places sont disponibles pour 4 organisations syndicales et qu'une des OS n'a pas présenté de candidat ?

SFP01 a donc décidé de présenter 12 noms sur une liste de 15 afin de permettre aux OS ayant présenté des candidats d'avoir la même représentativité sur la liste du Comité Médical que celle au CSAL (2 noms pour FO et 1 pour la CFTC-CFDT) quand bien même le système de vote nous aurait permis de présenter 15 noms et de faire élire uniquement des collègues estampillés Solidaires Finances Publiques.

Comme chaque année, la DDFIP01 a fait paraître une note concernant les mesures à prendre en cas de fortes chaleurs. Les situations étant aussi disparates et diverses que le nombre d'agents, les représentants de SFP01 restent à votre disposition pour intervenir auprès de la direction pour faire appliquer ces mesures exceptionnelles en cas de forte chaleur ou de canicule (aménagement des horaires, télétravail supplémentaire, etc.).

N'hésitez donc pas à nous alerter sur toute situation particulière due à votre santé, à l'orientation de votre bureau ou à la panne de la climatisation (pour les chanceux dont le site est équipé).

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une bonne fin de lecture et surtout de bonnes vacances.

L'équipe militante de SFP01 reste bien entendu joignable par l'intermédiaire de la BALF.

VIE CHÈRE au PAYS DE GEX

Suite à une demande du ministre Stanislas Guérini de remettre à plat les zones dites de Vie Chère sur le territoire, nous avons répondu à l'invitation du sous-préfet de Gex le mardi 30 mai 2023 d'assister à une réunion d'échanges et de propositions.

Les revenus

L'Union Départementale Solidaires de l'Ain, avec le soutien d'autres syndicats, a exposé **le problème de la territorialité du Pays de Gex qu'il était nécessaire d'étendre Pays Bellegardien.**

Solidaires a proposé le passage du Pays de Gex et du Pays Bellegardien en **zone 1, ce qui octroie l'indemnité de résidence en conséquence. Nous avons demandé également le relèvement du montant des zones : notamment pour la zone 1 de 3 à 5 %, et à 3 % au lieu de 1 % pour la zone 2.**

Nous avons proposé **la mise en place d'un complément de traitement indiciaire au même niveau que celui déjà mis en place pour le SEGUR de la santé soit 49 points d'indices (environ 240 euros bruts).**

Nous avons proposé le **renouvellement de la GIPA** (garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour 2023 avec uniquement en référence l'année 2022, soit une inflation constatée par l'INSEE de 5,2 %.

Nous avons également défendu la mise en place d'une prime dite de « Vie chère » qui existait dans certains DOM TOM et qui s'étendrait de fait au privé.

Le logement

Les syndicats présents ont porté les revendications suivantes :

L'augmentation des réquisitions préfectorales dans le logement social, voire dans le parc privé vacant.

La mise en place d'une prime d'installation pour tout nouvel agent amené à venir dans les territoires concernés.

Solidaires restera vigilant sur le devenir de ces demandes tant en local qu'en national avec les discussions qui s'ouvrent prochainement sur l'indemnitaire.

Tous droits réservés

Union Départementale

Solidaires Finances Publiques a toujours prôné la force du collectif aussi bien dans la défense d'un service que dans le combat contre la réforme des retraites. Bien conscient qu'un collectif ne se décrète pas mais se construit, **SFPOI s'est fortement investi dans la renaissance de l'Union Départementale Solidaires qui regroupe les syndicats SUD / SOLIDAIRES du département quelle que soit leur sphère professionnelle.**

Grâce à l'investissement sans faille de **Dideric Waryn** (Solidaires Finances Publiques) et d'**Eva Marianne Coltice** (SUD Education), les nouveaux co-secrétaires, l'UD Solidaires reprend du poil de la bête !

Après avoir pris à bras le corps les diverses missions nécessaires à l'activité quotidienne de l'UD (dépôt de nouveaux statuts, réactivation du compte bancaire, création d'une BALF, etc) il reste à mener le combat le plus difficile : l'octroi d'un local par la Mairie de Bourg en Bresse.

En effet à ce jour l'UD est gracieusement accueillie dans les locaux de SUD Santé Sociaux mais cette situation ne saurait durer ; l'UD Solidaires souhaite simplement que la mairie de Bourg-en-Bresse mette à sa disposition un local à la maison des syndicats au même titre que les autres UD. Dans cette optique plusieurs courriers ont été adressés au service de la mairie compétent, un rassemblement a été organisé le mercredi 14 juin devant la mairie pendant que les co-secrétaires étaient reçus. Il semblerait que la position de la mairie évolue et nous avons bon espoir de trouver une solution par le dialogue. Affaire à suivre.

En plus de toute cette gestion interne nos co-secrétaires ont eu la lourde mission de représenter les syndicats affiliés à l'UD lors du long et difficile combat contre la réforme des retraites.

Entre les réunions intersyndicales et interprofessionnelles pour organiser les manifestations, les rencontres avec les élus, les propositions de manifestations spontanées (casserolades et/ou rassemblements devant la préfecture) ou encore les soutiens apportés aux camarades bloqueurs ou aux militants mis en cause lors d'une manifestation, leurs missions ont été multiples et extrêmement chronophage.

C'est grâce à leurs actions et leur militantisme que SOLIDAIRES a gagné en visibilité au niveau départemental, nous les en remercions à nouveau et souhaitons tout le meilleur à cette UD qui porte haut et fort les valeurs défendues par notre organisation syndicale.

Une revalorisation salariale qui rime avec des clopinettes...

Quand le gouvernement va-t-il prendre en compte à sa juste valeur la perte de pouvoir d'achat combinée à l'inflation qui entraîne de trop nombreux mois où le reste à vivre pour les fonctionnaires est insuffisant ?

Ce ne sont pas les annonces du ministre qui vont améliorer la situation financière des fonctionnaires et au cas particulier de celles et ceux de la DGFIP.

1,5 % au 1^{er} juillet ! Voilà l'aumône qui nous est faite quant à la revalorisation du point d'indice ! Cette augmentation est largement insuffisante au regard du contexte actuel. Quant aux 5 points pour tout le monde à partir du 1^{er} janvier 2024, ce sont seulement 24,61€ bruts pour toutes et tous.

Ça ne paiera pas un panier de courses !

La prime pouvoir d'achat annoncée de 300 à 800€ est dégressive et elle ne sera pas pour tout le monde puisque soumise à condition de revenus, et dans la fonction publique territoriale à discrétion des collectivités...

Les grilles indiciaires vont elles aussi évoluer pour faire la course au SMIC : 1 à 9 points d'indice pour les échelons les plus bas dans les grilles. Le tassement des grilles va encore s'accroître, ce qui conduit de plus en plus d'agents à se retrouver payés au niveau du SMIC ou très légèrement au-dessus. Il réduit de plus le différentiel salarial lié à l'ancienneté et nuit, à terme, à l'attractivité du secteur public.

En outre, le remboursement du forfait pour l'utilisation des transports collectifs à compter de septembre évoluera de 50% à 75% de son coût. Le prix de rachat des jours CET et les frais de mission seront améliorés. Ce ne sont que des mesurette qui ne sont pas satisfaisantes et dont on ne connaît pas encore le niveau

Les organisations syndicales ont revendiqué une révision de cette copie qui ne couvre en rien l'inflation à près de 10 %, ni le gel du point d'indice pendant une décennie.

Décidément les années se suivent et se ressemblent, puisque la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) est reconduite, preuve que la revalorisation est insuffisante et que nos rémunérations stagnent.

Ces annonces ne sont en rien à la hauteur des enjeux de la période et des attentes des agentes et agents publics. Il ne faut pas s'étonner que la fonction publique rencontre un problème d'attractivité !

Solidaires Finances Publiques revendique et exige :

- une revalorisation de la valeur du point d'indice à la hauteur des pertes intervenues durant les 10 ans de gel du point, ce qui correspond à près de 20%,
- l'attribution de 85 points pour toutes et tous, mesure permettant une véritable réduction des inégalités,
- l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation,
- la reconnaissance des qualifications des agent-es publics,
- la revalorisation des carrières,
- au niveau indemnitaire un abondement de l'IMT (indemnité mensuelle de technicité) et une revalorisation de la valeur du points ACF et un abondement du nombre de points ACF (allocation complémentaire de fonction).

Le New C et le dirlo...

La raison du plus fort est toujours la meilleure :

Nous l'allons montrer tout à l'heure.

Un agent C, juste affecté prenait ses marques dans sa structure.

D'un coup survient NRP souhaitant fermeture, moins d'effectif, et une MSAP.

Comment oses-tu contester ma décision sage, et mes « stats » sur ce carnage ?

Te crois-tu protégé?Es-tu syndiqué ?

J'étais encore hier chez Solidaires car tout là-bas on espère

des élections être le gagnant pour les agents

souhaitant rendre un service nickel

et que par conséquent en aucune façon

on ne souhaite nuire à nos missions.

Tu les troubles reprit cet être « du ciel »

Et je sais que de nous tu médis l'an passé,

Comment l'aurais-je fait, j'étais pas affecté ?

Reprit l'agent C, je suis encore stagiaire,

Si ce n'est toi c'est un confrère. Tu en as plein.

C'est donc quelqu'un des tiens : Car vous ne m'épargnez guère

Vous, Solidaires et les tiens. On me l'a dit : il faut que je me venge.

Là-dessus aux extrémités

De sa région il est muté, dans le plus grand des SGC.

Jeannette du Bassin

La nécessité ou l'intérêt du service : comment bafouer les droits des agents en toute sérénité !!!

L'une des grandes promesses de vente du NRP en direction des agents était de faciliter leur vie dans les services : fini les « petits » services où les agents ne pouvaient pas poser leurs congés ou absences diverses sans de grandes difficultés d'organisation, tout serait plus facile désormais. Et en parallèle, avec l'affectation au département, les mutations seraient beaucoup plus simples pour les agents déjà en place dans les départements : Tout devait donc être au mieux dans le meilleur des mondes possibles...

Force est de constater que la réalité est bien loin de cette présentation idyllique : difficultés à bénéficier du télétravail, à s'inscrire à certains stages, à poser des autorisations d'absences ou des congés aux dates choisies, tout ceci reste encore d'actualité dans notre direction au nom d'un grand principe auquel on fait dire tout et n'importe quoi : la nécessité de service.

Peu importe que le service dispose d'autres agents et d'encadrants (censés être capables de suppléer en cas d'absence), si un chef de service juge que certains de ses agents sont plus indispensables que d'autres et les empêche de poser une absence en même temps, la direction laisse faire.

De même, des agents titulaires qui auraient pu bénéficier d'une mutation se retrouvent bloqués au nom de l'intérêt du service et voient des stagiaires affectés sur des postes qu'ils avaient demandés.

Peu importe, là encore, que des contractuels aient déjà été affectés sur le service ou que des agents stagiaires puissent l'être, on laisse tout de même des agents sur place contre leur gré car ce sont des « sachants » et que les objectifs sont plus importants.

De mauvais esprits pourraient sans doute voir un lien avec la conditionnalité d'une partie des primes du DDFIP à la réalisation de certains objectifs...

Solidaires Finances Publiques ne cessera d'exiger que le droit des agents et des agentes soit respecté sans que soit mis en avant une nécessité de service qui, bien souvent, n'est que la conséquence des réformes engagées (suppressions d'emplois, perte de technicité due au NRP, etc.).

Tous droits réservés

Le mur du Çon

Solidaires Finances Publiques a toujours défendu le concours comme accès principal au grade supérieur, les promotions au choix étant toujours subjectives et souvent sujettes à des controverses sans fin sur les qualités et les défauts de chacun.

Avec la réduction du volume des promotions ces dernières années, que ce soit sur les listes d'aptitude ou les tableaux d'avancement, c'est un sujet de plus en plus crispant voire clivant pour les agents et les agentes du réseau.

Il est vrai que certaines décisions prises au plus haut niveau de notre direction locale peuvent interroger : que penser de la promotion comme inspecteur divisionnaire hors classe nommé à l'échelon spécial, donc pour son parcours de carrière et son fort potentiel (liste v2), d'un chef de service dont plusieurs agents ont déjà saisi Solidaires, et d'autres organisations syndicales, en vue d'une intervention auprès de la direction quant à son comportement en tant qu'encadrant entraînant a minima des audiences auprès du service RH et des interpellations sur le sujet lors de plusieurs instances antérieures à cette promotion.

Il est donc difficile pour notre directeur de feindre l'ignorance sur le sujet.

Le vivier des promouvables est donc si pauvre pour que notre directeur en soit réduit à ce choix ? Ou est-ce un message envoyé aux autres chefs de service sur les « qualités managériales » attendues par la direction ?

Interrogé par Solidaires Finances Publiques (rejoint par la CGT et FO DGFIP) lors du CSAL du 13/06 le président de séance a défendu les bons résultats du service (à notre avis les agents et les agentes doivent quand même participer pour beaucoup à ces bons résultats), l'ancienneté du demandeur (et oui l'âge nous rattrape tous) et l'absence d'avis défavorable dans son dossier (encore heureux que l'on ne propose pas à la promotion des personnes qui ont connu des mesures disciplinaires!)

Dont acte.